



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles du Centre - Val de Loire

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret

Dossier suivi par : Maëva BIBE

Objet : demande de permis de construire

**MAIRIE DE MONTARGIS**

**6, RUE GAMBETTA**

**BP 719**

**45207 MONTARGIS CEDEX**

A Orléans, le 23/01/2020

numéro : pc20819a0021

adresse du projet : AVENUE ANDRE COQUILLET RUE DU  
82EME REGIMENT D'INFANTERIE 45200 MONTARGIS

nature du projet : Construction logement collectif

déposé en mairie le : 20/12/2019

reçu au service le : 30/12/2019

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur :

SCCV MONTARGIS LA JONQUE

LEGENDRE PAUL

2 AVENUE DE PARIS - IMMEUBLE LE

PRIMAT

45000 ORLEANS

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

(ANNULE ET REMPLACE L'AVIS PRÉCÉDANT)

L'ancien site de la caserne militaire Gudin de Montargis et sa place d'armes représentent un patrimoine architectural militaire de grand intérêt architectural. Construite en 1877, elle a su conserver jusqu'à nos jours son organisation originelle avec ses trois bâtiments autour de la place d'armes, le bâtiment de l'horloge servant de fond de scène, sa clôture, le portail et les deux pavillons d'entrée, refermant l'ensemble sur la rue. Les bâtiments désaffectés depuis 2009 ont subi quelques dommages mais ont conservés toutes leur qualités architecturales puisqu'ils ont subi assez peu de modifications au cours du XXe siècle.

Si l'emprise foncière de l'ensemble immobilier offre un important potentiel de revitalisation du centre urbain de Montargis, il convient tout de même de préserver les trois bâtiments emblématiques organisés autour de la place d'armes plantée de platanes, ainsi que les deux pavillon d'entrée, la clôture et son portail.

Ainsi, la démolition du bâtiment de l'horloge semble inapproprié. Une opération de restructuration et de restauration de l'ensemble doit être envisagée en priorité. Elle pourrait être accompagnée d'un projet de construction neuve en extension à l'arrière du bâtiment de l'horloge afin de pouvoir répondre aux surfaces nécessaires pour accueillir les 121 logements souhaités.

Par ailleurs, le projet présenté ne peut être instruit sur le fond, car le dossier transmis ne présente que deux pièces obligatoires , ainsi le dossier doit être complété des pièces suivantes :

- PC3 : Un plan en coupe du terrain et de la construction
- PC 4 : Une notice décrivant le terrain et présentant le projet

- PC 5 : Un plan des façades et des toitures
- PC 6 : Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement
- PC 7 : Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
  
- PC 8 : Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

L'architecte des Bâtiments de France

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a vertical stroke, positioned centrally on the page.

Elodie ROLAND